



Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •

CONVENTION DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Entre d'une part :

Le CCAS de Niort, 1 rue de l'Ancien Musée à NIORT,
Représenté par son Président, Jérôme BALOGÉ

Et d'autre part :

Le CCAS de Chauray, 31 rue de l'Eglise à CHAURAY,
Représenté par son Président, Claude BOISSON

Considérant la convention initiale de portage de repas à domicile du 22 décembre 2014, une convention pour l'année 2023 est proposée.

Article 1

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales concernant la livraison de repas à domicile pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou les personnes handicapées résidant sur la commune de Chauray.

Article 2

Sauf exception, la livraison des repas sera effectuée en liaison froide au moyen d'un véhicule frigorifique au domicile de chaque usager.

Article 3

En cas d'annulation de livraison, le CCAS de Chauray s'engage à informer le CCAS de Niort **au plus tard 4 jours avant la livraison programmée** sauf pour toute hospitalisation. Toute prestation non décommandée sera facturée.

Article 4

Les menus sont les suivants :

- 4 menus différents avec possibilité de panachage
- menu pauvre en sel
- menu pauvre en sucre
- menu coupé
- menu mixé

L'offre de service se compose de la manière suivante :

- Formule 5 composants : (Entrée – plat + accompagnement – fromage – dessert)
- Formule 5 composants + 3 composants : (Entrée – plat + accompagnement **ou**
Plat + accompagnement – dessert)
- Formule 5 composants + 2 composants : (Entrée + dessert)
- 1. Formule 5 + 5 composants : 2 repas (Entrée – plat + accompagnement – fromage – dessert)

Le pain est fourni avec toutes les formules.

.../...

Article 5

Pour passer commande le porteur de repas remettra aux usagers une grille de commande hebdomadaire.

Article 6

Les repas seront facturés au CCAS de Chauray le mois échu, en fonction des commandes des usagers au tarif de :

10,97€ pour la formule 5 composants

16,35€ pour la formule 5 + 3 composants

12,74€ pour la formule 5 + 2 composants

17,44€ pour la formule 5+ 5 composants

Toute éventuelle modification des tarifs au cours de l'année 2023 ferait l'objet d'un avenant à la convention.

Article 7

La présente convention est établie pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Elle peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis d'un mois.

Article 8

Les modalités d'organisation seront définies par le CCAS de Niort en fonction de l'évolution de l'activité.

Fait à Niort, le

Le Maire de NIORT
Président du CCAS

Le Maire de CHAURAY
Président du CCAS

Jérôme BALOGÉ

Claude BOISSON